

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
 Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29
 Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

Affectation des Résultats 2019

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Jean-François, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 au cours du Conseil Municipal de ce jour, propose de procéder à l'Affectation du Résultat de la Section de Fonctionnement comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent	2 265 273,04
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	5 407 912,42
Résultat comptable cumulé :	Excédent	7 673 185,46

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Déficit	4 543 407,20
Résultat reporté de l'exercice antérieur	Excédent	11 631 898,09
Résultat comptable cumulé :	Excédent	7 088 490,89
Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		1 374 893,51
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		210 520,65
Soldes des restes à réaliser :	Déficit	1 164 372,86
Excédent réel de financement		5 924 118,03

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement. Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068) 0,00

SOUS TOTAL (R1068) 0,00

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL 7 673 185,46

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 7 673 185,46	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : 7 088 490,89 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 0,00

BUDGET DU POLE CULTUREL ET DE SPECTACLES

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **Excédent 236 764,06**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) : **Excédent 270,08**

Résultat comptable cumulé : **Excédent 237 034,14**

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice **Déficit 263 111,55**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) **Déficit 485 127,74**

Résultat comptable cumulé : **Déficit 748 239,29**

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées : **0,00**

Recettes d'Investissement restant à réaliser :

Soldes des restes à réaliser : **Déficit 0,00**

Besoin réel de financement 748 239,29

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068) 237 000,00

En dotation complémentaire en réserve
(recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R1068)	237 000,00
---------------------------	-------------------

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement 34,14
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002
du budget N+1)

TOTAL	237 034,14
--------------	-------------------

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 34,14	D 001 : solde d'exécution N-1 748 239,29	R 001 : solde d'exécution N-1 : R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 237 000,00

BUDGET ANNEXE – VENTE D'ENERGIE

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **4 566,70**
Excédent

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du Excédent
CA) : **47 045,08**

Résultat comptable cumulé : **Excédent 51 611,78**

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 51 611,78	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 :

BUDGET ESPACE CULTUREL SIMONE SIGNORET

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice : **Excédent 11 138,85**

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du Excédent
CA) : **Excédent 2 214,34**

Résultat comptable cumulé : **Excédent 13 353,19**

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Déficit	8 380,05
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Déficit	4 595,86

Résultat comptable cumulé : Déficit 12 975,91

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :		295,00
Recettes d'Investissement restant à réaliser :		
Soldes des restes à réaliser :		295,00
Besoin réel de financement	Déficit	13 270,91

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)	13 330,00
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)	

SOUS TOTAL (R1068) 13 330,00

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)	23,19
---	--------------

TOTAL 13 353,19

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 23,19	D 001 : solde d'exécution N-1 12 975,91	R 001 : solde d'exécution N-1 : R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 13 330,00

BUDGET ESPACE RESTAURANT TENNIS

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent	12 800,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent	28 500,15

Résultat comptable cumulé : Excédent 41 300,30

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Déficit	1 740,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	3 000,74

Résultat comptable cumulé : Excédent 1 260,59

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Recettes d'Investissement restant à réaliser :
Soldes des restes à réaliser :
Excédent réel de financement	1 260,59

→ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 41 300,30	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : 1 260,59 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

BUDGET CIMETIERES

→ **Résultat de la Section de Fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'exercice :	Excédent	39 421,06
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	Excédent	3 481,25
Résultat comptable cumulé :	Excédent	42 902,31

→ **Besoin réel de financement de la Section d'Investissement :**

Résultat de la Section d'Investissement de l'exercice	Déficit	14 589,43
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	Excédent	59 382,50
Résultat comptable cumulé :	Excédent	44 793,07

Dépenses d'Investissement engagées non mandatées :	
Recettes d'Investissement restant à réaliser :
Soldes des restes à réaliser :
Excédent réel de financement	44 793,07

→ **Affectation du résultat de la Section de Fonctionnement Résultat excédentaire :**

En couverture du besoin réel de financement (B) dégagé à la Section d'Investissement (recette budgétaire au compte R1068)
En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R1068)

En excédent reporté à la Section de Fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

TOTAL

→ Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : Excédent reporté 42 902,31	D 001 : solde d'exécution N-1	R 001 : solde d'exécution N-1 : 44 793,07 R 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
28 voix pour
7 abstentions
0 voix contre**

adopte l'affectation des Résultats 2019 du Budget Principal et des Budgets annexes comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200701-2020-82-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Publication : 02/07/2020